

Procès-verbal de séance

Séance du 29 Novembre 2024

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, MOUSSUT Cécilia, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, MARCHAL Yves

Excusé ayant donné procuration : M. HOTTE Thierry à M. GYE-JACQUOT Rodolphe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le Maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Date de la convocation : 22/11/2024

Date d'affichage : 22/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube

le : 06/12/2024

et publication ou notification

du : 06/12/2024

A été nommée secrétaire : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2024-33 : DÉCISION MODIFICATIVE N°02-2024 POUR ERREUR D'IMPUTATION EN 2023 - ACCEPTÉE
2024-34 : EMPRUNT COURT TERME RELAIS - ACCEPTÉE
2024-35 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ACCEPTÉE
2024-36 : TRANSFORMATION DE LA GRANGE EN HALLE POLYVALENTE : ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉ PAR TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE - ACCEPTÉE
2024-37 : ORANGE : DEMANDE DE PROROGATION DES PERMISSIONS DE VOIRIE - ACCEPTÉE
2024-38 : TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUI - REFUSÉE
2024-39 : GSCF : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - REFUSÉE
2024-40 : CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DE L'AUBE POUR LE POINT LECTURE COMMUNAL - ACCEPTÉE